

RÈGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

DU LYCÉE JEAN LURCAT

Le régime de la demi-pension est au ticket : chaque repas consommé est déduit du compte cantine de l'élève. **La tarification mise en place par la Région Ile de France est unique et basée sur les ressources des familles.**

I. L'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription à la demi-pension doit être envoyé à l'adresse suivante intendance.lyceejeanlurcat@gmail.com ou remis au service de l'intendance au moment de l'inscription dans l'établissement. Il doit comporter les pièces suivantes :

- ➔ Justificatif du tarif :
 - Si vous êtes allocataire de la CAF :
attestation de restauration scolaire fournie par la CAF
ou
attestation de quotient familial fournie par la CAF
 - Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF :
attestation de restauration scolaire téléchargeable sur le site : <https://www.iledefrance.fr/calulette-quotient-familial> + copie intégrale du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer + copie intégrale du livret de famille
- ➔ Coupon « règlement du service de restauration » (page 3) signé de l'élève et du responsable légal.
- ➔ Si inscription par mail : un identifiant et un code d'accès vous seront envoyés, vous permettant le paiement en ligne (à partir de septembre).
- ➔ Si inscription au lycée : règlement de **50 € minimum** par espèces ou par chèque établi à l'ordre de l'**Agent comptable du lycée Jean Lurcat**. Vous porterez au dos du chèque **obligatoirement** et **lisiblement** les nom et prénom de l'élève

Sans ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué.

- ➔ Dès la rentrée, une carte d'accès à l'établissement est fournie gratuitement à chaque élève s'étant déclaré Demi-Pensionnaire ou Externe, dès création de l'élève dans la base de l'administration et prise de sa photo.
Cette carte fait aussi office de badge d'accès à la restauration scolaire.

Pour valider votre inscription à la demi-pension, il est impératif de faire activer votre carte au service de l'Intendance.

II. APPROVISIONNEMENT

En cours d'année, pour réapprovisionner votre compte, il suffira de remettre au service de l'intendance le règlement par chèque ou en espèces, sur présentation du badge (**minimum 10 repas selon tarif**). Il est également possible de payer en ligne via votre espace personnel (à partir de septembre).

Horaire à respecter : voir l'affichage au bureau de l'intendance.

Les frais de demi-pension peuvent être prélevés sur la bourse (pré-bac) sur autorisation écrite du responsable légal, à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant affecté à la demi-pension doit figurer sur cette autorisation.

III. DÉGRADATION DU BADGE :

Le badge d'accès, pour une première inscription, est gratuit. Les suivants, **en cas d'usure, de perte, bris ou vol**, doivent être remplacés au prix de **5€ le premier, 7€ le deuxième et 10€ le troisième et plus**. En cas de perte du badge, il appartient à l'élève de faire bloquer son compte par le service de l'intendance, en attendant de le racheter, pour éviter une utilisation frauduleuse du badge concerné.

VI. REMBOURSEMENT :

L'élève qui sera présent l'année suivante conservera son crédit. En revanche pour l'élève qui quittera le lycée, le remboursement du solde sera possible, **pour un montant supérieur ou égal à 8 €**, uniquement par virement, par demande écrite par mail à l'adresse suivante : intendance.lyceejeanlurcat@gmail.com accompagnée d'un RIB.

V. ACCÈS AU RESTAURANT SCOLAIRE

A) – Horaires d'ouverture du restaurant scolaire :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 11H30 à 13H45

B) – Réservation des repas sur le site des Gobelins et de Patay.

Le lycée dispose d'un système de réservation des repas.

Il est **OBLIGATOIRE** de réserver son repas pour accéder au restaurant scolaire. Pour réserver ou annuler une réservation, il y a deux possibilités :

- Depuis la borne mise à disposition à l'aide du badge, avant **10h35** le jour même,
- Sur internet depuis le site de lycée (identifiants remis à la rentrée) avant **10h30** le jour même.

Il est possible de réserver son repas plusieurs jours à l'avance.

Aucun élève ne sera accepté au self sans réservation, sans badge, ni crédit sur celui-ci.
Aucune dérogation ne sera accordée.

C) – Usage du badge :

Le badge d'accès de chaque élève demeure sa **propriété incessible, c'est-à-dire qu'il ne peut ni le vendre ni le prêter à un autre élève sous peine de sanctions et pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du service de restauration.**

Chaque élève doit toujours être en possession de son badge d'accès, seul moyen d'accéder au service de restauration. Par conséquent, toute personne qui ne présenterait pas un badge d'accès avec photo, en bon état et valide se verrait refuser l'accès au restaurant scolaire.

VI. COMPORTEMENT

A) – **Le règlement intérieur** du lycée s'applique également dans l'enceinte du service de restauration.

Le fait de favoriser l'entrée de personnes non autorisées dans le restaurant scolaire ou de faire rentrer dans le réfectoire des denrées et boissons non servies à la chaîne du self pourra être sanctionné jusqu'à l'exclusion définitive du service de restauration.

B) – DÉGRADATIONS

Toute dégradation constatée pourra être facturée au responsable légal de l'élève.

Les élèves qui renversent leur plateau ou cassent de la vaisselle seront chargés du nettoyage de leur maladresse.

Les élèves doivent laisser derrière eux une place nette et propre après leur passage en rapportant leur plateau au passe plat.

Paris, le 27 mai 2021

Le Gestionnaire,

M. DEROCHE

✂-----

(Coupon à découper et à remettre au moment de l'inscription au service de l'intendance)

Je, soussigné(e), _____, responsable légal de l'élève :

Nom, Prénom : _____ Classe : _____

reconnais avoir lu et pris connaissance du règlement du service de restauration et en accepter les dispositions.

Date :

Signature du responsable légal :

Je, soussigné(e), Nom, Prénom : _____ Classe : _____

m'engage à respecter le règlement du service de restauration.

Date :

Signature de l'élève :

➤ **Tarifs « élèves » rentrée 2021**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
POUR RAPPEL TARIFS AU TICKET RENTREE 2020 (*) (1)	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €
TARIFS AU TICKET RENTREE 2021 (*) (1)	1,54 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,07 €	3,58 €	4,09 €

(*) L'EPLÉ APPLIQUE UNE RÉDUCTION DE 30 CENTIMES PAR REPAS SUR LES TARIFS DE LA GRILLE CI-DESSUS DANS LE CADRE D'UNE FORMULE D'INSCRIPTION AU FORFAIT.

(1) DISPOSITION APPLICABLE HORS DISPOSITION SPECIFIQUE PREVUE DANS LES CONVENTIONS REGION/DEPARTEMENT RELATIVES A LA GESTION DES CITES SCOLAIRES AINSI QUE DANS CERTAINES CONVENTIONS SPECIFIQUES.